



Conformément à l'article 961.6(2) du Code Municipal du Québec, voici la liste des fournisseurs de la Municipalité dont une dépense est plus de 2 000 \$ et que la totalité de ces dernières pour le même fournisseur totalisent de plus de 25 000 \$ pour l'année 2019 :

Équipement Robert Lamothe	35 096,32 \$ Déneigement chemins municipaux
MRC Nicolet-Yamaska	40 724,74 \$ Quote-part et génie civil
Produits forestiers Arbec	142 723,18 \$ Achat du terrain de 44 hectares
RIGIDBNY	26 892,57 \$ Collecte des matières résiduelles
RISI de Bulstrode	64 088,97 \$ Service incendie
Ministre des finances	36 514,00 \$ Sûreté du Québec

Martine Lebeau  
Directrice générale